

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 18 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
6 — 56 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAYAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITTE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les réponses du pape, de l'empereur d'Autriche, des rois de Prusse, de Hanovre et de Bavière à l'invitation de l'Empereur d'assister au congrès, sont publiées par le *Moniteur*. Nous nous bornerons à donner la lettre du souverain pontife et celle de l'empereur d'Autriche.

Le roi de Prusse considère le congrès comme une œuvre utile pour consolider le droit européen ébranlé, et remplacer, en les fortifiant, les parties renversées ou croulantes des traités de 1815 qui, selon lui, constituent le fondement sur lequel repose l'édifice politique de l'Europe.

Les rois de Hanovre et de Bavière, tout en exprimant leur admiration pour le projet impérial, subordonnent leur adhésion à celle des deux grandes puissances allemandes, l'Autriche et la Prusse. (La France).

Lettre adressée à l'Empereur par l'empereur d'Autriche :

« Monsieur mon frère,

La lettre que Votre Majesté m'a écrite le 4 novembre appelle mon attention sur l'état précaire de l'Europe, sur les dangers qui peuvent en résulter, et me propose de régler le présent et d'assurer l'avenir dans un congrès.

Cette démarche est dictée à Votre Majesté par le désir sincère d'épargner au monde les calamités qu'entraîne la guerre. Conserver et assurer à l'Europe les bienfaits de la paix, en préservant de toute atteinte l'honneur et la

dignité des pays que nous gouvernons, telle doit être, en effet, une de nos plus constantes préoccupations. Telle est aussi mon vœu le plus cher, et, pour atteindre un pareil but, ma coopération sera toujours acquise à Votre Majesté.

Guidé par ce sentiment, j'ai consciencieusement examiné la proposition qui m'était faite. J'ai dû me demander si, sous sa forme actuelle, le projet de Votre Majesté réunit toutes les conditions qui me permettraient d'en espérer un résultat conforme à vos désirs et aux miens.

Le succès de toute entreprise dépend en grande partie de la manière dont on l'engage et du plan qu'on s'est tracé. Plus l'entreprise est difficile et réclame le concours de forces et de volontés diverses, et plus il devient urgent de s'entendre clairement sur le point de départ, de préciser l'objet et les moyens d'action qu'on a en vue, de déterminer enfin d'avance la ligne de conduite qu'on suivra. Ces conditions me paraissent importer essentiellement au succès de l'œuvre que Votre Majesté désire tenter et à laquelle elle me convie. Avant de m'y associer, je crois donc indispensable d'être éclairé sur certains points préliminaires. Je tiendrais, en un mot, à connaître avec quelque précision les bases et le programme des délibérations du congrès qui aurait à s'ouvrir.

En spécifiant d'avance les questions que le congrès devrait examiner, en se meltant d'accord sur la direction à imprimer à ses travaux, on éviterait de se heurter contre des obstacles imprévus pouvant tout compromettre ; on écarterait des problèmes dangereux et

presque insolubles, qui, soulevés inopinément, ne feraient qu'envenimer les discussions et susciter de nouvelles complications, au lieu d'aplanir celles qui existent déjà.

Ces considérations me paraissent trop importantes pour ne pas mériter toute l'attention de Votre Majesté. Le prince de Metternich sera chargé, de son côté, de les formuler avec plus de développement. La bienveillance particulière et la confiance que Votre Majesté a toujours bien voulu témoigner à mon ambassadeur faciliteront, j'aime à le croire, cette entente préalable qu'il me semble nécessaire d'établir avant d'offrir mon concours au plan conçu par Votre Majesté.

Je saisis cette occasion pour vous renouveler les assurances de la haute estime et de l'inviolable amitié avec lesquelles je suis,

Monsieur mon frère,

De Votre Majesté impériale

Le bon frère,

FRANÇOIS-JOSEPH.

Vienne, 17 novembre 1863.

Lettre adressée à l'Empereur par le souverain pontife :

« Majesté Impériale,

La pensée que Votre Majesté exprime de pouvoir établir sans secousse en Europe, et plutôt à Dieu autre part encore, avec le concours des souverains ou de leurs représentants, un système qui calme les esprits et ramène la paix, la tranquillité et l'ordre dans les nombreuses contrées où malheureusement ces bienfaits se trouvent perdus, est un dessein qui honore grandement Votre Majesté, et qui,

avec la coopération de tous, assistés de la grâce divine, produirait les meilleurs effets.

C'est pourquoi, avec une disposition toute cordiale, nous nous associons à un aussi louable projet, et c'est avec empressement que nous pouvons dès à présent assurer Votre Majesté que tout notre concours moral sera apporté au congrès, afin que les principes de la justice aujourd'hui si méconnus et foulés aux pieds soient rétablis à l'avantage de la société troublée ; que les droits violés soient admis pour être revendiqués en faveur de ceux qui ont eu à souffrir de leur violation, et surtout que l'on rétablisse spécialement dans les pays catholiques la prééminence réelle qui appartient naturellement à la religion catholique comme étant la seule vraie.

Votre Majesté ne pourra hésiter à croire que le vicaire de Jésus-Christ, soit par les devoirs de sa sublime représentation, soit par la conviction où il est que dans la foi catholique unie à la pratique se trouve l'unique moyen propre à moraliser les peuples, ne peut au milieu des congrès, même politiques, manquer à l'obligation de soutenir avec la plus grande vigueur les droits de notre très-auguste religion, qui est une, sainte, catholique, apostolique et romaine.

La confiance que nous exprimons de voir revendiquer les droits violés nait du devoir consciencieux qui nous en impose la tutelle. En nous montrant plein de sollicitude au sujet de ces droits, nous ne voulons pas d'ailleurs que Votre Majesté suppose jamais qu'il puisse s'élever en nous aucun doute relatif à ceux qui sont propres à ce saint-siège, puisqu'en outre des autres motifs qui militent en

FEUILLETON.

10

LE MARQUIS DE L'ARROGANCE.

(Suite.)

Deux mois après, le général, parfaitement remis de ses blessures, allait rejoindre l'armée impériale en Autriche. Quant au colonel, à peine convalescent, il était dirigé à petites journées sur Paris, avec un congé de six mois qu'il avait été forcé d'accepter.

Guérissez-vous vite, colonel, lui avait dit le roi Joseph ; vous savez que les épaulettes de général vous attendent... l'Empereur veut vous les remettre lui-même.

Pendant ce temps, James était arrivé en Angleterre avec sa fiancée, le comte Pobra et son petit-fils. Mme Carruell, prévenue par son fils, fit à Fernande un accueil maternel et une réception presque filiale au vieux comte ; quant à l'enfant, dès le premier jour elle l'avait traité comme son fils.

Puis on parla de mariage ; Mme Carruell fit bien quelques observations sur la jeunesse du futur ; mais le moyen de résister aux caressantes instances

de ce fils qu'elle adorait ; le moyen de ne pas se laisser entrainer par les raisonnements d'un vieillard qui brûlait du désir de voir l'avenir de l'enfant de son fils assuré.

Quand Mme Carruell opposait quelques objections basées sur la jeunesse de James, Fernandé lui répondait gravement :

— Vous avez peut-être raison, mère ; mais j'aurai de la raison pour deux. J'ai bientôt 18 ans, moi !

Il faut dire que, par son caractère, par sa prestance, James était plus vieux que ne le disait son acte de naissance. Les derniers événements de sa vie avaient de plus singulièrement encore augmenté le sérieux de son esprit et de son jugement ; enfin un mari de 23 ans n'est pas un phénomène rare.

James, selon sa promesse, n'avait en aucune façon parlé à sa mère de ces tristes événements. Mme Carruell savait seulement que les deux frères s'étaient vus en Espagne, à Cadix, et Fernandé avait ajouté qu'ils s'étaient quittés dans les meilleurs termes. Cet innocent mensonge fut accueilli avec joie par la pauvre mère, qui remercia le ciel d'avoir permis que ses sinistres pressentiments ne se réalisassent pas.

Dans sa confiance au récit qui lui était fait, Mme Carruell aurait bien voulu que le marquis assistât au

mariage de son frère ; mais le comte, que cette perspective effrayait, lui fit observer qu'on ne donne pas de congés en campagne, et qu'on ne pouvait savoir quand le marquis serait libre.

Il fallut se rendre à l'évidence et le mariage s'accomplit.

James ne se montra pas moins généreux que son père à l'endroit de la dot. Il reconnut à sa femme une fortune brillante, assura le sort de son jeune beau-frère et fit au comte une pension considérable, au cas où le vieillard voudrait retourner en Espagne.

Cependant la convalescence du marquis ne s'avancait que lentement ; l'irritation croissante de son âme n'était pas faite pour hâter sa guérison.

Ce n'était pas, il faut bien le dire, les deux coups de baïonnette qui faisaient alors souffrir davantage le marquis de Marsal. La blessure faite à son orgueil saignait encore que les deux autres blessures réelles étaient déjà presque fermées.

Il ne pouvait pardonner à son frère d'avoir été témoin de son humiliation, et conservait au jeune sous-lieutenant cause de cette humiliation un profond ressentiment, bien que celui-ci eût gardé le plus absolu silence sur les faits qui s'étaient accomplis. Enfin l'image de Fernandé lui tenait toujours au

cœur, et plus d'une fois, dans les heures d'un sommeil agité, il avait revu la jeune fille passant près de lui au bras de James, et tous deux lui jetaient un regard moqueur.

Peu à peu aussi, oublieux des preuves non équivoques de tendresse que lui avait donné sa mère, il en était venu à se persuader que celle-ci l'avait entièrement oublié et concentrait toute son affection sur ce frère trop heureux, sur ce roturier que chacun lui préférait, lui, le marquis de Marsal, le descendant des Guises !

Alors, partial jusqu'à l'injustice, injuste jusqu'à l'ingratitude, il s'emportait contre sa pauvre mère, l'accusait d'avoir sacrifié son nom à quelques poignées d'or, au mépris du respect qu'elle devait à la mémoire de son premier époux.

Être Laure de Bassy, s'être appelée la marquise de Marsal, avoir eu rang à la cour à côté des plus grandes dames, et devenir madame Carruell ! se disait-il, quelle iniquité !

Puis, quelques moments après, ses idées prenant un autre cours, il se plaignait amèrement de ne pas la voir à ses côtés, le soignant, le veillant nuit et jour ; il lui faisait un crime de son absence, ne voulant pas s'avouer que cette absence était involon-

sa faveur, nous avons aussi les assurances que Votre Majesté a plusieurs fois données et fait donner publiquement, assurances dont il nous semblerait injurieux de douter, venant d'un aussi haut et puissant souverain.

» Après cet exposé préliminaire, qu'il nous a paru d'autant plus opportun de faire, que nous connaissons mieux la pensée de Votre Majesté, nous aimons à ajouter que nous applaudissons aux progrès matériels, et que nous désirons, en outre, que les peuples soient en état de jouir paisiblement de leurs effets, tant à cause du profit qu'ils en retirent que de l'occupation qu'ils y trouvent. Nous ne pourrions en dire autant pour le cas où nous serions invités à satisfaire à certaines aspirations qui ne peuvent se concilier avec les principes ci-dessus énoncés.

» Nous entretenons l'espoir que Votre Majesté, dans sa haute perspicacité, reconnaîtra dans notre franche communication le caractère de loyauté qui accompagne toujours les actes de ce siège apostolique, en même temps que le témoignage de la grande estime que nous portons à son auguste personne, à laquelle nous n'avons nullement hésité de parler aussi explicitement dans une matière de tant d'importance.

» Sur ce, avec l'assurance de notre affection paternelle, nous donnons à Votre Majesté, à son auguste épouse et au Prince Impérial notre bénédiction apostolique.

» Donné dans notre palais du Vatican, le 20 novembre 1863.

» Pius P. P. IX »

Par suite de la publication qui a été faite dans le *Moniteur* des réponses des souverains au sujet du congrès, il ne reste plus à connaître que celles du Portugal, de la Grèce, du Danemark, de la Turquie et de la Confédération germanique.

Par un sentiment de convenance facile à comprendre, avant de publier ces réponses, le gouvernement français en a demandé l'autorisation aux divers souverains dont elles émanent. Nous croyons savoir que tous y ont consenti dans les termes les plus sympathiques.

C'est ce qui explique pourquoi ces documents n'ont paru que successivement dans le *Moniteur* où, grâce à l'empressement des gouvernements intéressés, ils ont pu être publiés à de très-courts intervalles. (La France).

On lit dans l'*Indépendance belge* :

On s'occuperait à Compiègne de mesures ayant pour but d'ajouter quelques latitudes au régime actuel de la presse. Il est vraisemblable qu'on va en finir avec cette inextricable question de la limite entre l'appréciation et le compte-rendu des débats du Corps-Législatif, question qui, dans les conditions actuelles, est une source de rigueurs perpétuelles pour les journaux, de tracas et de difficultés pour

la présidence de la Chambre et le ministère de l'intérieur. Il est hors de doute — avec le courant violent qui porte en ce moment sur le libéralisme et la démocratie — que le problème sera résolu dans le sens le plus défavorable à l'extension de la discussion.

On parle plus que jamais de la suppression de l'autorisation préalable pour les journaux (j'ignore si le cautionnement serait toujours exigible dans ce cas) et de quelques adoucissements dans les pénalités auxquelles la presse est soumise. Sans doute, il n'y a pas à espérer que le journalisme soit rendu au droit commun et échappe à l'omnipotence administrative, mais enfin si, comme tout semble le faire croire, les améliorations dont je parle sont réalisées, il faut y applaudir énergiquement, plus encore pour les engagements implicites que contracte le gouvernement en poursuivant cette voie que pour ces concessions elles-mêmes.

M. le duc de Morny a été mandé exceptionnellement à Compiègne. Le séjour de l'honorable président du Corps-Législatif se rattache évidemment aux réformes dont il s'agit.

Le *Pays* traite sous la plume de M. Henri Mathorel « la question des découverts. »

« Il ne faut pas s'arrêter trop facilement à ce chiffre de 672 millions qui constituera notre dette flottante après la consolidation des bons du Trésor. La réforme financière a supprimé les crédits supplémentaires et extraordinaires, de sorte que toute dépense dépassant le budget doit être l'objet d'une loi. Il y a contrôle.

» Le système de M. Fould, poursuit M. Mathorel, a précisément pour base fondamentale la suppression du découvert, il entend empêcher par tous les moyens le chiffre du passé de grossir dans l'avenir. Aussi avons-nous vu des dépenses extraordinaires de 270 millions se réduire à un découvert de 75 millions, ce qu'on n'a pas assez remarqué, ce qui doit nous prouver que, quand les causes de dépenses extra-budgétaires disparaîtront, nous aurons facilement beaucoup mieux que l'équilibre pur et simple, et que nous pourrions poursuivre et l'amointrissement ou l'annihilation de la dette flottante, et l'amortissement de la dette consolidée. »

M. Garcin termine par les considérations suivantes un article de la *France*, sur les armées européennes ;

« C'est en vain que l'on parle de désarmement, tant qu'aucune entente n'existe entre les puissances. Ce sera toujours à qui désarmera le premier. Voilà pourquoi l'Empereur, pour trancher la question, avait proposé de désarmer tous ensemble. C'est le seul moyen d'arrêter un mal qui pousse l'Europe vers des désastres certains et qui est une honte pour notre époque et pour la civilisation. »

cherches ? On savait vaguement, en Angleterre, que quelques-unes des troupes françaises évacuaient l'Espagne ; mais quelles étaient ces troupes, et sur quel point seraient dirigés les blessés. Puis, les lettres avaient trois mois de date ; or, depuis ce temps, que s'était-il passé ?

Quoiqu'il en fût de ces incertitudes, Mme Carruell fit ses préparatifs de départ. James, de son côté, ne resta pas inactif ; il prit des informations, sema l'or pour en obtenir, et sut enfin que le corps d'armée auquel appartenait son frère avait été dirigé vers le nord de l'Europe. Quant au sort du marquis, on ne pouvait rien savoir et l'on ne savait rien.

Néanmoins, et malgré les difficultés que présentait le voyage, on se disposa à quitter l'Angleterre.

James et Fernande voulurent accompagner Mme Carruell. Le comte restait à Londres avec son petit-fils.

On était toujours fort embarrassé pour la route à suivre ; le difficile n'était pas de quitter l'Angleterre, mais bien d'entrer en France ; toutefois, l'or étant, en toutes circonstances, un puissant levier, James, non sans raison, fut persuadé que tous les

La Gazette de Vienne, du 9 décembre, apprend que l'amiral Irminger, aide-de-camp du roi Christian IX, a sollicité, auprès de M. le comte de Rechberg, une audience de l'empereur pour lui remettre la lettre de notification de l'avènement au trône de son souverain.

M. le comte de Rechberg lui a déclaré que la cour de Vienne considérait la cour de Danemark comme autorisée à invoquer, vis-à-vis des cours allemandes, le traité de Londres alors seulement qu'elle aurait préalablement satisfait aux engagements qui ont été la condition de l'adhésion des puissances allemandes à ce traité, et que, par suite, la remise de la lettre de notification devait être ajournée.

L'amiral Irminger a répondu que, dans des conditions pareilles, il renonçait à l'audience, et il est parti de Vienne. — Havas.

On lit dans la *Presse*, de Vienne :

« Le système de dépopulation continue en Pologne. Le 3 décembre, on a fait de nouveau, à Varsovie, des arrestations nombreuses dans les diverses classes de la société. Le but évident de ces arrestations est de déporter toute la partie intelligente de la nation.

» La victoire du chef polonais Bosak, sur dix compagnies russes à Ociesanki, se confirme, de même que les succès obtenus par Sawa à Dobejki et à Usypole, dans le district de Wilkomir en Lithuanie. » — Havas.

Les lettres de Constantinople du 3 décembre signalent un échange actif de télégrammes entre cette capitale et Londres. On assure que le sultan est résolu à visiter Paris et l'Europe, lors même que le Congrès ne se réunirait pas. La Porte aurait invité les ambassadeurs à se réunir en conférence pour modifier le traité de Paris en ce qui touche la constitution roumaine afin de prévenir un conflit entre le prince Couza et l'Assemblée.

Une convention télégraphique a été signée entre la Turquie et la Perse. — Havas.

Les nouvelles qui nous parviennent d'Amérique continuent à être peu favorables aux confédérés. A la date du 28 novembre, le général Bragg, que la victoire a trompé cette fois, battait en retraite vers Dalley, renversant et brûlant tout derrière lui. Les fédéraux de Grant, aux mains desquels il avait laissé 7,000 prisonniers et 60 canons, étaient à sa poursuite. On annonce, en outre, que les fédéraux ont isolé l'armée de Longstreet qui investit Knoxville, en détruisant le chemin de fer de l'est du Tennessee. L'armée de Meade aurait aussi passé le Rapidan. (La France).

On écrit de Liverpool, 9 décembre. — A la date des derniers avis, le bruit courait à New-York, que Longstreet avait capturé l'armée de

Burnside à Knoxville. On ne sait rien de certain à cet égard. — Havas.

NOUVELLES DE MADAGASCAR.

Nous recevons de l'île de la Réunion des correspondances particulières qui portent la date du 7 novembre. Elles renferment, sur la situation des affaires à Madagascar, des détails pleins d'intérêt que nous résumons ainsi :

La reine vient d'épouser morganaquement son premier ministre Rainivoninahitriony, le chef du parti anti-français, avec lequel elle entretenait depuis trois mois des relations intimes. Malgré ses rapports avec ce personnage qu'elle déteste, elle refusait de l'épouser, lorsque le missionnaire Ellis, qui dirige toutes les intrigues du palais, conçut, d'après ses correspondants, un plan odieux qui fut mis immédiatement à exécution.

Neuf des conjurés qui ont mis à mort le roi Radama, se présentèrent un matin chez elle, ayant dans leurs mains les instruments du supplice. La reine, effrayée, leur demanda si elle allait avoir le sort de son mari ; ils répondirent que les esprits leur avaient prescrit de l'étrangler si elle refusait d'épouser son premier ministre, acte reconnu nécessaire pour le salut de l'Etat.

La reine, en proie à la terreur, s'écria qu'elle ferait ce qu'on lui demandait, et le lendemain elle épousa Rainivoninahitriony en présence de toute sa cour, au milieu de laquelle se trouvait Ellis.

Depuis ce moment, le gouvernement de Madagascar a modifié sa ligne de conduite et suivi une politique qui se rapproche de celle de la reine Ranavalona, de triste mémoire.

Au milieu de cette situation, la reine Rohansary a fait savoir aux autorités de la Réunion, qu'elle était violente par son gouvernement, mais que, personnellement, elle était favorable à la France et qu'elle désirait entrer en arrangement avec nous. Elle a ajouté que plusieurs de ses ministres se trouvaient dans les mêmes dispositions, et qu'il existait à Madagascar un parti qui a de grandes sympathies pour la France, mais que les chefs de ce parti n'osent pas agir en ce moment, dans la crainte d'être assassinés. Ces indications sont tellement précises qu'elles ne laissent aucun doute. Elles sont confirmées par d'autres qui méritent toute confiance.

Quant aux bruits répandus sur le roi Radama, un grand nombre de personnes habitant Tananarive les regardent comme dénués de fondement. D'un autre côté, un agent sûr du commandant Dupré a eu, au village de Kantabarda, une entrevue avec des serviteurs fidèles de Radama, qui lui ont offert de le conduire auprès de ce prince, obligé de se cacher pendant quelque temps encore. Cet agent, revenu à bord de l'avis à vapeur le *Curieux*, a rendu compte de sa mission et a offert, dit-on,

obstacles seraient surmontés.

On décida qu'une fois en France, on irait droit à Paris, et qu'on se renseignerait au ministère de la guerre.

C'était un moyen, mais un moyen assez chanceux ; une circonstance vint heureusement simplifier les difficultés. L'avant-veille du jour fixé pour le départ, James vit arriver chez lui le jeune sous-lieutenant de Cadix. Ce brave garçon avait perdu un bras ; et forcément mis à la retraite, n'ayant ni famille ni protecteur, il s'était souvenu des offres de service de James, et était tout simplement venu le trouver, non sans de nombreuses difficultés.

— Merci d'avoir pensé à moi, cher monsieur, lui dit James, vous êtes ici chez vous.

— A la condition, cher monsieur, que vous me trouverez chez vous quelque emploi honorable... car je ne veux pas d'une hospitalité gratuite.

— Vous serez mon garde général des forêts, cher monsieur ; cinq cents livres sterling de traitement, un logement où il vous plaira, des chevaux et des chiens, vingt-cinq gardes à commander, une liberté entière et notre amitié à tous par-dessus le marché ; cela vous convient-il ?

On se serra la main, et tout fut dit. M. Léon Mal-

let, c'était le nom du nouvel hôte de James, apprit alors à Mme Carruell que le marquis avait pris une feuille de route pour Paris, où il se rendait à petites journées.

Ce renseignement était précieux. Le marquis avait un hôtel à Paris, il s'y arrêterait certainement ; c'était là qu'il fallait aller.

Il était important de se presser ; on avança le départ de vingt-quatre heures, et le lendemain l'on se mit en route. Léon Mallet fut du voyage. Plus de trois semaines plus tard, après mille embarras, mille difficultés, Mme Carruell descendait chez le marquis, mais James et Fernande et le jeune officier prenaient un appartement en ville, malgré les instances de la pauvre mère, qui s'étonnait de cette réserve.

Forcé de séjourner, pour se faire soigner, dans la plupart des villes par lesquelles il lui fallait passer, le marquis n'était pas encore arrivé, mais il était attendu.

Quelques jours après, en effet, il arriva.

On était à la fin de l'été. Depuis quelques semaines, la chaleur était accablante, et cette température exceptionnelle causait d'insurmontables douleurs au marquis de Marsal, qui, faible encore, était pres-

de la pousser jusqu'au bout. On saura donc par le prochain courrier, d'une manière positive, si Radama est mort ou vivant, question très-controversée jusqu'ici et qui surexcite les populations de Madagascar.

Tel est le résumé des informations que renferment nos correspondances particulières. Il établit la véritable situation du pays.

(La France.)

Nouvelles Diverses.

S. M. l'Empereur a fait remettre au ministre de la marine et des colonies une somme de 10,000 fr. pour être distribuée aux familles des marins qui ont péri dans la dernière tempête.

— On lit dans la France :

Le *Moniteur* publie la note suivante, motivée par les attaques dont la Compagnie du canal de l'isthme de Suez a été l'objet de la part de certains journaux. Cette note est un évident témoignage de la sympathie du gouvernement français pour une entreprise autour de laquelle se groupent tant d'intérêts nationaux.

Voici la note du *Moniteur* :

« Depuis plusieurs jours, une polémique regrettable s'est engagée à propos des travaux de l'isthme de Suez. Non contents de combattre une entreprise dans laquelle sont engagés des intérêts français, certains journaux ont eu le tort grave de chercher à faire croire qu'ils exprimaient la pensée du gouvernement.

« Le gouvernement oppose à cette prétention le désaveu le plus complet. »

— C'est le 2 décembre que les dépouilles mortelles du roi Frédéric VII sont arrivées à Copenhague, à bord du bateau le *Schleswig*, disposé en chapelle ardente. Le cercueil a été reçu par le roi Christian et déposé au Palais. Les funérailles auront lieu le 20 décembre.

— M. Mathieu (de la Drôme) a adressé aux journaux de Paris la dépêche suivante :

« Montpellier, 10 décembre.

« De nombreux ouragans sont encore indiqués, notamment pour le 14, le 20 et le 28 décembre.

« Les premiers sévirent surtout en Italie et sur les côtes de la mer Noire, les seconds en Suisse et en Lombardie, et enfin les derniers en Angleterre et en France. Ceux-ci seront probablement signalés quelques heures à l'avance par l'Observatoire de Paris. »

— Nous apprenons qu'une maison de commerce de Liverpool aurait découvert une substance qui, pour la longueur, la finesse, l'élasticité et la ténacité des brins, ne le cède en rien au coton des Indes, et qu'on pourrait produire au prix de 60 centimes le demi-kilogramme. Elle est brevetée en France, où son

applicabilité et son utilité auraient été déjà si bien mises en évidence, que le ministre de l'intérieur aurait exprimé son intention d'encourager l'emploi par tous les moyens en son pouvoir.

— Un pharmacien publie la recette suivante, que nous empruntons au *Journal de Charlevoix* :

RECETTE POUR TROUVER UN MARI.

« Plus de sens commun et moins d'esprit ;
« Plus d'occupations utiles et moins de musique ;

« Scruter mieux les mystères du ménage, et moins les *Mystères de Paris* ;

« Raccorder ses chemises et ses bas, et ne pas faire des bracelets ;

« Lire la *Cuisine bourgeoise*, et abandonner le *Journal des Modes* ;

« Ne pas étaler des toilettes qui effrayent la bourse des candidats au mariage ;

« Prouver enfin aux hommes qu'ils trouveront un aide dans leur épouse, et non un embarras. »

Quand les femmes seront convaincues de la bonté de cette recette, le nombre des célibataires diminuera.

Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicate *Revalescière* Du Barry après que toute médication avait échoué.

N° 49,842 : M^{me} Marie Joly, de Norfolk, de 50 ans de constipation, indigestions, des nerfs, asthme, toux, flatulences, spasmes et nausées. — N° 36,418 : le docteur Minster, de crampes, spasmes, mauvaise digestion et vomissements journaliers. — N° 31,328 : M. W. Patching, d'hémorrhoides. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS ; 77, REGENT STREET, LONDRES ; 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 1/2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste ; DAMICOURT, pharm. ; PASQUIER, pharm. ; COMMON, rue St-Jean, 23 ; PENDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (480)

Chronique Locale.

Ce soir, se réunira à l'Hôtel-de-Ville l'élite de notre société, pour assister au concert que nous donnent M. Van Gelder et les artistes et amateurs qui se sont réunis à cet habile violoncelliste.

Cette soirée promet d'être fort agréable : les exécutants ont une réputation qui nous dispense de tout éloge, et le programme est parfaitement composé.

que continuellement dans un état de surexcitation fébrile qui parfois touchait à la folie.

Comme un véritable fou, il avait ses accès de violence, ses colères sans nom et sans motifs, et plus d'une fois ses gens avaient été forcés d'employer la force pour l'empêcher de commettre quelque malheur irréparable.

Ce qui l'irritait surtout, c'était la pensée de se sentir encore pour longtemps condamné à l'inaction, car l'inaction c'était pour lui le retard dans l'avancement, c'était l'ajournement indéfini de ses espérances d'ambition ; et quand il réfléchissait que son frère, que Fernande, étaient pour beaucoup dans les événements qui l'avaient accablé, oubliant que c'était surtout à son irascibilité, à son orgueil, qu'il devait tous ses maux, il maudissait James, et ne rougissait pas de faire à sa mère un crime de la naissance de cet enfant.

Tout cela était odieux, sans doute, mais cela était ainsi.

Les ambitieux n'ont pas de cœur.

Le marquis était dans ces fâcheuses dispositions quand il arriva.

Un soleil de plomb avait dardé toute la matinée ; l'atmosphère était d'une lourdeur excessive ; un

orage s'apprêtait.

Bien que logés à part, James et Fernande passaient une partie de leur temps à l'hôtel de Marsal ; ainsi le voulait Mme Carruell.

James aurait bien voulu qu'il en fût autrement ; non pas qu'il ne fût pas heureux de se trouver avec sa mère, mais parce qu'il redoutait d'être présent à l'arrivée de son frère.

Il aurait voulu que celui-ci fût d'abord prévenu du mariage et préparé par sa mère à une première entrevue.

Mais pour arriver à ce résultat, il aurait fallu tout dire à la pauvre mère, et James n'osait pas ; il espérait que le hasard lui viendrait en aide.

Il n'en fut rien, et il se trouvait dans la cour de l'hôtel, avec Mme Carruell et Fernande, quand la chaise de poste du marquis y entra.

La voiture n'était pas arrêtée que Mme Carruell se précipitait à la portière et l'ouvrait avec un empressement que rien ne pourrait rendre.

De son côté, James, emporté par son bon naturel, et oubliant tous ses projets de sage réserve, s'avantait la main tendue, ayant à son bras affectueusement appuyée Fernande, et à côté de lui Léon Mallet. (La suite au prochain numéro.)

M. de Flore a déjà tenu dans un cercle particulier, à Saumur, une séance de phrénologie. Il a été très-attractif. Pendant plus de deux heures, il a captivé l'attention de son petit auditoire. Il se met toujours à la disposition des personnes qui voudront le consulter, soit à son domicile, hôtel Budan, soit chez les amateurs.

Afin d'initier davantage nos lecteurs à cette science, nous croyons devoir emprunter à une feuille d'une ville voisine, un compte-rendu d'une des séances de M. de Flore.

« M. de Flore, dont la plupart des journaux de la Belgique et du Nord de la France ont raconté les succès, a donné samedi soir, dans l'une des salles du Présidial, une séance remarquable. Le public était peu nombreux et, avouons-le, peut-être plutôt disposé à la critique que désireux de se laisser convaincre.

« Après avoir jeté autour de lui un regard vif et significatif qui semblait dire que le nombre de ses auditeurs était bien petit pour une salle aussi grande, M. de Flore a commencé par faire un exposé rapide des définitions et des bases constitutives de son système. Il est ensuite entré dans quelques développements et a fait ressortir en quelques mots bien sentis les avantages que l'on peut retirer de la doctrine de Gall. Ce système, bien compris et bien interprété, est une source d'instruction et d'idées fort amusantes. Le professeur en soutient la thèse d'une manière admirable. Souvent neuf dans ses aperçus, vif et pittoresque dans ses expressions, auxquelles les nombreux italiens qui s'y mêlent prêtent un nouveau charme, M. de Flore a excité souvent aussi l'hilarité la plus complète. Quelques échappées d'esprit pleines de verve, de comique et d'humour, ayant trait à quelques défauts que M. de Flore a fréquemment remarqués dans les femmes en France et en Belgique, ont porté la gaieté à son comble. Il était difficile d'ailleurs qu'il en fût autrement. L'œil vif et animé du professeur, ses gestes rapides et énergiques, sa parole brève et modulée, grâce à son accent natal, tout concourait à intéresser davantage son auditoire.

« M. de Flore s'est ensuite emparé de plusieurs crânes placés devant lui et s'en est servi pour faire des démonstrations pratiques. Sous son doigt, chaque protubérance de la tête ou organe cérébral, vulgairement appelé bosse, devenait, vertu, qualité, faiblesse, instinct, affection, sentiment. Le temps s'écoulait avec rapidité. M. de Flore, pour terminer sa séance, a demandé si dans son entourage il se trouvait quelque personne qui voulait bien lui confier sa tête pour l'examiner. Un jeune homme s'est présenté, et, en quelques minutes, M. de Flore a détaillé avec netteté et précision les brillantes qualités dont la nature a doué M. P.... Quelques défauts, il est vrai, sont venus faire tâche. Mais quelle est la médaille qui n'a pas son revers ? Quel est le jour auquel n'a pas succédé la nuit ?

« Nous terminons en ajoutant quelques remarques originales et neuves que la longue pratique de sa science lui a permis de faire dans ses nombreux et longs voyages, sont utiles à tout homme bien pensant et surtout à la jeunesse. »

Une exécution capitale a eu lieu lundi à Tours. Maurice (Alexandre), condamné à mort pour assassinat suivi de vol, a manifesté, dans ses derniers moments, le plus vif repentir et la plus héroïque résignation.

Lorsque le greffier est entré dans sa cellule pour lui annoncer le rejet de son pourvoi, Maurice dormait d'un profond sommeil. Éveillé par un garçon, dit le *Journal d'Indre-et-Loire*, auquel nous empruntons ces détails, il s'est levé, et, en apprenant la fatale nouvelle, il a montré un grand calme. Il paraissait s'attendre, du reste, au rejet de son pourvoi et de sa demande en grâce, et depuis longtemps il s'était préparé, par des pratiques d'une véritable piété, au sacrifice de sa vie, « qu'il avait bien mérité de perdre, disait-il, pour le grand crime dont il s'était rendu coupable. »

A sept heures, Maurice a entendu avec dévotion la messe qui a été dite pour lui par M. l'abbé Bluteau, aumônier du pénitencier, et à laquelle assistaient M. le procureur impérial et M. le juge d'instruction, M. le commandant de gendarmerie et M. le directeur de la prison.

C'est avec courage qu'à la suite de la messe, il a subi les apprêts du supplice, pendant lesquels il s'est tenu debout. Il a accepté un verre de vin et des biscuits qui lui étaient offerts par M. le directeur de la prison.

A sept heures et demie, il dit adieu à un camarade de cellule qui n'était séparé de lui ni le jour ni la nuit, l'embrassa en pleurant, et lui dit :

« Ah ! mon cher ami, que mon sort vous serve d'exemple ! et gravez bien dans votre esprit la fin de ma vie ! » Puis il ajouta : « Priez bien le bon Dieu pour le repos de mon âme. »

A huit heures moins vingt minutes, Maurice sortait de la prison et montait dans la charrette des condamnés, ayant près de lui M. l'abbé Bluteau.

Maurice, pendant le trajet, a parfaitement répondu aux pieuses exhortations du prêtre, et a baisé plusieurs fois le Christ que celui-ci lui présentait. Arrivé au lieu du supplice, il a monté d'un pas ferme, avec son confesseur, les degrés de l'échafaud ; il s'est mis à genoux sur la plate forme et a fait une courte prière. Puis, ayant embrassé à deux reprises le digne aumônier qui l'avait assisté avec tant de dévouement et une si touchante charité, il s'est livré à l'exécuteur. Quelques secondes après, Maurice expiait son crime.

Une foule qu'on évalue à plus de dix mille personnes assistait à ce sanglant spectacle.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Berlin, 11 décembre. — On lit dans le *Correspondant de Hambourg*, en date de Copenhague 10 décembre :

Le bruit court que la majorité du Rigsråd est dans l'intention de proposer que la mise en vigueur de la constitution du 18 novembre soit suspendue jusqu'à nouvel ordre.

Londres, 11 décembre. — D'après des avis de Copenhague, la Suède renoncerait au projet d'alliance avec le Danemark, en donnant pour raison que le différend porte maintenant sur le traité de Londres et que la Suède ne peut pas se séparer des autres signataires de cet acte.

Une dépêche de Turin nous fait connaître la fin des débats soulevés dans la Chambre italienne au sujet de la situation de la Sicile et des mesures que doit prendre le gouvernement en présence de l'agitation entretenue dans cette partie du royaume par les réfractaires. Deux cent six députés contre cinquante-deux ont approuvé la conduite du gouvernement et adopté l'ordre du jour.

Cracovie, 10 décembre. — Le chef polonais Rembailo a été attaqué par les Russes, le 4, à Mierzwin, dans le palatinat de Cracovie. Il a repoussé l'attaque en faisant subir des pertes à l'ennemi. — Bosak a livré aux Russes plusieurs combats de cavalerie et d'infanterie pendant les journées du 4 et du 5, à Szekociny, Raskow et Rekoszyn, dans le palatinat de Cracovie. Dans toutes ces rencontres l'avantage lui est resté. — Havas.

Saint-Nazaire, 11 décembre, 2 heures. — La frégate *Panama*, ayant à bord le maréchal Forey, est en vue. Le maréchal débarquera vers trois heures. — Havas.

BOURSE DU 10 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 67 55.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 25.

BOURSE DU 11 DÉCEMBRE.

3 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 67 05.

4 1/2 p. 0/0 baisse 10 cent. — Fermé à 95 15.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Etudes de M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, et de M^r MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE PAR LICITATION
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

1° D'UNE MÉTAIRIE,

Nommée la MÉTAIRIE DE BROSSÉ, commune de Louresse (canton de Doué).

2° D'UNE AUTRE MÉTAIRIE,

Située à Noyant (canton de Gennes).

L'adjudication de ces immeubles aura lieu en l'étude et par le ministère de M^r MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine, le dimanche 20 décembre 1863, à l'heure de midi.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE.

1° Méairie de Brosse, située commune de Louresse.

Art. 1^{er}. — Un corps de bâtiments occupé par le fermier Cassin, comprenant une chambre basse avec cheminée et grenier au-dessus, cour devant avec hangar, boulangerie et four commun, toit à poules, toit à porcs à côté, jardin derrière ce bâtiment, contenant 1 are, grenier au-dessus des toits à poules et à porcs; mise à prix 1,500 f.

Art. 2^e. — Un terrain vague grevé d'un passage au profit de MM. Bourgerie et Brouard, avec cour, deux écuries se joignant, grenier au-dessus, cour devant; mise à prix 600 »

Art. 3^e. — Une maison, située à Brosse; mise à prix 1,500 »

Art. 4^e. — Une pièce de terre, nommée l'Ouche, contenant 13 ares 20 centiares; mise à prix 150 »

Art. 5^e. — La pièce des Sables, contenant 2 hectares 53 ares 20 centiares, dont 44 ares en vigne rouge; mise à prix 1,500 »

Art. 6^e. — La pièce du Cormier, contenant 1 hectare 76 ares; mise à prix 2,000 »

Art. 7^e. — La pièce de Launay, contenant 1 hectare 76 ares; mise à prix 2,500 »

Art. 8^e. — La pièce de Terre-Rouge, contenant 2 hectares 20 ares; mise à prix 3,000 »

Art. 9^e. — Le Clos, contenant 1 hectare 5 ares 60 centiares; mise à prix 1,500 »

Art. 10^e. — La pièce du Bois-Clérambault, contenant 1 hectare 40 ares 80 centiares; mise à prix 1,500 »

Art. 11^e. — La pièce de la Fuie, contenant 2 hectares 77 ares 20 centiares; mise à prix 3,000 »

Art. 12^e. — La Prée, en terre et pré, contenant 2 hectares 64 ares; mise à prix 4,000 »

Art. 13^e. — La pièce de la Garenne, contenant 2 hectares 20 ares; mise à prix 2,500 »

Art. 14^e. — Soixante-dix-neuf ares 20 centiares, dans le Pâtis; mise à prix 300 »

Art. 15^e. — Le petit pré de l'Etang, contenant 52 ares 80 centiares; mise à prix 600 »

Art. 16^e. — Un hectare 76 ares de pré, dans le pré de Craie; mise à prix 2,500 »

Art. 17^e. — Une pièce de terre, au canton du Poirier, contenant 35 ares 20 centiares; mise à prix 500 »

Total des mises à prix pour la méairie de Brosse. 29,150 »

2° Un morceau de vigne blanche, au bourg de Louresse, contenant environ 4 ares 40 centiares; mise à prix 30 fr.

3° Méairie de Noyant.

Art. 1^{er}. — Une maison, située au bourg de Noyant, comprenant deux chambres basses, grenier au-dessus, une des chambres sert de boulangerie, un corridor, une grange et un petit cellier, écurie, cour; le tout enfermé de murs; et 6 ares 60 centiares de terre, au Cimetière; mise à prix 2,000 f.

Art. 2^e. — Trente-trois ares de terre en jardin, au bourg de Noyant; mise à prix 600 »

Art. 3^e. — Vingt-six ares 40 centiares de terre, aux Tupières; mise à prix 500 »

Art. 4^e. — Dix-neuf ares 80 centiares de terre, au canton de l'Elage; mise à prix 300 »

Art. 5^e. — Trente-un ares 55 centiares de terre, au canton des Veaux-Gasnault; mise à prix 400 »

Art. 6^e. — Quatre-vingt-douze ares 40 centiares de terre, à la Corvée; mise à prix 1,800 »

Art. 7^e. — Trente-neuf ares 60 centiares de terre, à la Brosse; mise à prix 120 »

Art. 8^e. — Trente-neuf ares 60 centiares de terre, à la Brosse; mise à prix 450 »

Art. 9^e. — Seize ares 50 centiares de terre, au même lieu; mise à prix 180 »

Art. 10^e. — Neuf ares 90 centiares de terre, au même lieu; mise à prix 75 »

Art. 11^e. — Un hectare 52 ares de terre, dans les Sept-Strées; mise à prix 1,300 »

Art. 12^e. — Un hectare 18 ares 80 centiares de terre, aux Pâtures; mise à prix 900 »

Art. 13^e. — Quarante-neuf ares 50 centiares de terre, aux Grands-Delroux; mise à prix 500 »

Art. 14^e. — Trente-trois ares de pré, aux Pâtures; mise à prix 300 »

Art. 15^e. — Cinquante-deux ares 80 centiares de terre, à la Cunault; mise à prix 550 »

Art. 16^e. — Treize ares 20 centiares de terre, dans les Pelouses; mise à prix 200 »

Art. 17^e. — Dix-neuf ares 80 centiares de terre, à la Clef-des-Champs; mise à prix 160 »

Art. 18^e. — Trente-trois ares de terre, aux Caguins; mise à prix 500 »

Art. 19^e. — Seize ares 50 centiares de terre, au Long-Réage; mise à prix 250 »

Art. 20^e. — Dix-neuf ares 80 centiares de terre, au Cimetière; mise à prix 400 »

Art. 21^e. — Quarante-six ares 20 centiares de terre, au Haut-du-Brégon; mise à prix 450 »

Art. 22^e. — Soixante-douze ares 60 centiares de terre, au Marais; mise à prix 775 »

Art. 23^e. — Quarante-six ares 20 centiares de terre, à la pièce de Saulgé; mise à prix 280 »

Art. 24^e. — Treize ares 20 centiares de terre, à la Deurbe; mise à prix 100 »

Art. 25^e. — Dix-neuf ares 80 centiares de vigne, aux Brégeois; mise à prix 200 »

Art. 26^e. — Trois ares 50 centiares de terre, au Haut-de-Brégon; mise à prix 15 »

Total des mises à prix. 43,505 f.

Aux termes du jugement, après la

mise en vente et les adjudications partielles des lots ci-dessus indiqués, il y aura faculté de mettre en vente chaque métairie en un seul lot comprenant tous les articles qui la composent, sur la mise à prix formée des chiffres des adjudications partielles, et, pour ceux des articles non-adjudgés, sur leur mise à prix ci-dessus.

S'adresser, pour les renseignements :

1° A M^r MANDIN, notaire à Doué-la-Fontaine, dépositaire du cahier des charges;

2° A M^r BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n°8, poursuivant la vente;

3° A M^r LABICHE et COULBAULT, avoués co-licitants.

Ces biens, dépendant de la succession du sieur Nicolas LETHEULLE, décédé à Brosse, commune de Louresse-Rochemenier, sont vendus en exécution d'un jugement du Tribunal civil de Saumur, du 14 novembre 1863, enregistré. (657)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN CLOS DE VIGNE, contenant 2 hectares 20 ares, à la Touche, commune de Distré, joignant M. Fournier, M. Considérant et des chemins; avec deux chambres, grenier, cave, puits, pressoir et ses ustensiles.

Le tout renfermé de murs, belle exposition au midi; 500 arbres à fruits en plein rapport.

S'adresser à M. GASNAULT-BODEAU, rue de Bordeaux, ou à M^r CLOUARD, notaire. (658)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN TERRAIN
Propre à bâtir,

Situé à Saumur, route de Rouen,

Ayant sur cette route une façade de 12 mètres 75 centimètres, sur 32 mètres environ de profondeur, joignant au nord M. Dominique Boutin, au midi M. Jean Boutin, au levant M. Grelet, et au couchant la route de Rouen.

S'adresser à M. Constant BOUTIN, charbon, rue du Mail, ou à M^r CLOUARD, notaire. (659)

Etude de M^r CLOUARD, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

UN PRÉ CLOS,
Sis au canton de Moulinier,

Commune de St-Lambert-des-Lévées,

Contenant 82 ares, joignant au nord et au levant des chemins, au midi M. Pepin, au couchant M. Bour-nillet.

S'adresser, pour traiter, aux enfants BRIZARD, de Saint-Lambert, ou à M^r CLOUARD, notaire. (660)

Etude de M^r E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE
A L'AMIABLE :

1° UNE MAISON, située à Saumur, place de Nantilly, occupée par M^{me} veuve Herbault-Cartaull;

2° UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 13, occupée par plusieurs locataires;

3° UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, occupée par M. Jeuniette, plâtrier;

4° UNE MAISON, située à Saumur, rue de Fenet, près Notre-Dame, occupée par deux locataires;

Appartenant à M^{me} veuve Herbault-Cartaull et à son fils.

S'adresser, pour traiter, à madite dame HERBAULT ou à M^r LEROUX, notaire. (661)

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A LOUER

POUR CAUSE DE DÉCÈS,
Pour la Saint-Jean 1864,

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE,
Située sur la place Saint-Nicolas,

n° 22, occupée par M^{me} Bontemps. Cette auberge est nouvellement restaurée et très-bien achalandée.

S'adresser à M^r LEROUX, notaire à Saumur. (662)

Etude de M^r BAUDRY, notaire au Lude (Sarthe).

4 LOTS DE BEAUX BOIS-FUTAIE

Complantés sur la terre de Maulne, Communes de Broc, Villiers-au-Bouin et Châlounes-sous-le-Lude,

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Qui aura lieu en l'étude et par le ministère de M^r BAUDRY, notaire au Lude,

Le jeudi 24 décembre 1863, à midi.

1^{er} lot. — 284 pieds d'arbres, dont 281 chênes, 1 cerisier, 1 alisier et 1 hêtre;

2^e lot. — 265 pieds d'arbres, dont 261 chênes, 1 cerisier, 1 cormier, 1 alisier et 1 hêtre;

3^e lot. — 139 pieds d'arbres, dont 118 chênes, 1 alisier, 1 hêtre, 3 cerisiers et 16 châtaigniers;

4^e lot. — 306 pieds d'arbres, dont 305 chênes et 1 châtaignier.

S'adresser, soit au régisseur de la terre de Maulne, soit à M^r BAUDRY, notaire. (663)

Etude de M^r COURTOIS, ancien notaire à Brézé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,
Le dimanche 20 décembre 1863,

à midi,
En la Mairie de Méron,

LES ARBRES

Ci-après,
Situés sur les dépendances du château de Meigné, commune de Brézé :

52 peupliers d'Italie,
4 bouillards,
13 noyers,
21 ormeaux.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MÉRON, domestique, au château de Meigné. (664)

A VENDRE

TRÈS-BON VIN ROUGE,
Vieux et nouveau,

De Saint-Nicolas de Bourgueil,
(Clos du Pavillon, 1^{re} qualité.)
S'adresser au bureau du journal.

TROIS MAISONS

A VENDRE
Rue de Bordeaux.
S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

La Poupée Modèle,
JOURNAL
DES PETITES FILLES

LA POUPÉE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois en une livraison de 24 pages de texte, — contenant des petits contes moraux, — conseils aux petites filles, — gravures de modes d'enfants et de poupées, — travaux d'aiguille et de tapisserie faciles à exécuter, etc.; — images coloriées, surprises, feuilles à découper, à enluminer, etc.; — cartonnages formant boîtes, joujoux, théâtres, etc. — Musique.

PRIX : — 6 fr. par an pour Paris; — 7 fr. 50 c. pour les Départements.

On ne s'abonne que pour l'année entière.

Les Abonnements partent du 15 novembre.

On s'abonne à Paris, au BUREAU DU JOURNAL DES DEMOISELLES, boulevard des Italiens, 1;

A Saumur, au BUREAU DE L'ÉCHO SAUMUROIS.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Etude de M^r DILLAY, notaire à Argenton-le-Château (Deux-Sèvres).

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° LA BELLE FORÊT D'ETUSSON,

En bois-taillis, aménagée en dix-huit coupes, contenant, y compris les réserves, 520 hectares, 71 ares, 44 centiares.

2° MÉTAIRIES, TERRES ET ETANGS;

En dépendant, contenant ensemble 147 hectares 83 ares 46 centiares.

Total des contenance : 467 hectares 83 ares 90 centiares.

Le tout, dans un seul tenant, compose une propriété offrant tous les agréments de la chasse, et qui sera sous peu de temps entourée de grandes routes.

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, audit M^r DILLAY, notaire. (646)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LA PROPRIÉTÉ DE FOURNEUX

Commune de Dampierre,

Comprenant :
Maison de maître, bâtiments d'exploitation, vignes, terres et taillis, d'une contenance d'environ 19 hectares faciles à détailler.

Jouissance immédiate.
S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, au propriétaire M. CADEOT, ou à M^r LAUMONIER, notaire. (639)

MAISON

Avec
COUR, ÉCURIE ET REMISE,

Rue du Pavillon, n° 9,

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochains.
S'adresser à M. OUVRARD-DUBLIN-NEAU, rue du Portail-Louis. (648)

A LOUER

Pour Noël 1863,

UN BEAU MAGASIN

Situé rue de la Tonnelle.
S'adresser à M^{me} LECOQ, marchande de faïence, qui jusqu'à cette époque vendra ses marchandises au-dessous des prix de facture. (630)

ON DEMANDE une demoiselle de magasin, de 20 à 25 ans, pour un commerce facile.

S'adresser au bureau du journal.

PENSIONNAT DE M^{me} CAVELIER,

Rue Basse-Saint-Pierre.

MISS DILLON, demeurant chez M^{me} CAVELIER, qui l'a fait venir de Londres, pour donner des LECONS d'ANGLAIS et de PIANO à ses élèves, pourra disposer de quelques heures pour donner des leçons en ville. (626)